

# MAIRIE DE VALLIERES-SUR-FIER

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020 A 20 h00

**Présents** : RAVOIRE François, DERRIEN Patrice, THOMÉ Bernard, PAILLE Françoise, MEGRET Yannick, PÉTRIER Pierre, BELLEMIN Colette, LE MARIÉ Suzette, BERAUD François, ROUPIOZ Gilbert, LE BOURGEOIS Sophie, BLOUET Christine, ROBBE Pierre, GERLAND Agnès, VIOLLET Philippe, BRUYÈRE Franck, BLANC David, TOURVIEILLE Stéphane, BOUKILI Morgane, BARRIOZ Lydie, LONGIN Jérémy, VIGNOUD Sophie,

**Absents excusés** : CHAPPEL Brian (procuration donnée à M. RAVOIRE François), GALLET Angélique, LEGOUHY Valérie,

**Absents** : COCHET Simone, PIETTE Alison

\*\*\*\*\*

Le compte rendu du conseil municipal du 25 novembre est adopté à l'unanimité

DEL\_2020\_095 : Fauchage, débroussaillage et curage de fossés sur la commune : conventions avec les entreprises MERMILLOD ENVIRONNEMENT et FARAMAZ

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les conventions de fauchage, débroussaillage des voies communales et chemins ruraux ainsi que le curage de fossés sont arrivées à échéance et qu'il convient de les renouveler. Il donne lecture des conventions à intervenir avec les entreprises retenues, soit :

**Entreprise de travaux agricoles FARAMAZ pour les hameaux suivants** : Bourg (centre village) Survent, La Ponnaix, Zone Uaz, Cité EDF, Verlioz, Burnel, Chitry, Jussy, Ensiblet.

Les prestations seront rémunérées selon les tarifs suivants :

- Fauchage : 50 €HT /heure
- Elagage au lamier (3 lames) : 60 € HT/heure
- Curage fossés : 638 € HT/jour

**-Entreprise MERMILLOD ENVIRONNEMENT pour les hameaux suivants** : Saint-André, Chavanne, Chalochy, La Ravoir, Le Chenay, Sion, Vers les Bois, Saint-Sauveur, Les Vernay

Les prestations seront rémunérées selon les tarifs suivants :

- Fauchage : 50 €HT /heure
- Elagage au lamier (4 lames) : 75 € HT/heure
- Curage fossés : 0.70 € HT/ML

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les conventions relatives aux travaux de fauchage, débroussaillage et curage de fossés avec les entreprises FARAMAZ et MERMILLOD ENVIRONNEMENT, et autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions qui entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée d'un an et renouvelable tacitement trois fois, soit une durée totale de 4 ans.

DEL\_2020\_096 : Convention de prestation de service entre la Commune de Vallières-sur-Fier et la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

Suite à la prise de compétence en eau potable par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, une convention de prestation de service pour la mise à disposition des agents de Vallières-sur-Fier avait été conclue afin de leur confier une partie de l'entretien de la commune.

Cette convention devant être renouvelée, M. le Maire présente la nouvelle convention qui entrera en vigueur à compter du 01/01/2020 pour une durée courant jusqu'au 30 juin 2021, puis qui pourra se poursuivre par reconduction expresse pour une durée de 3 ans renouvelable une fois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de prestation de service entre la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et la commune de Vallières-sur-Fier ; et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**DEL\_2020\_097 : Comité des Œuvres Sociales des collectivités territoriales du Canton de Rumilly : renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs à intervenir entre le COS des Collectivités Territoriales du Canton de Rumilly et la Ville de Rumilly, du CCAS de Rumilly, la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie, les communes de Marigny-Saint-Marcel, Marcellaz-Albanais, Saint-Eusèbe, Lornay, Vallières-sur-Fier et l'Office du tourisme Rumilly Albanais Savoie Mt-Blanc**

Il est rappelé qu'une convention pluriannuelle a été signée le 18 avril 2017 par huit collectivités du canton de Rumilly avec le Comité des Œuvres Sociales du canton de Rumilly pour promouvoir l'action sociale, le loisir, la culture et plus généralement l'épanouissement intellectuel et physique des membres du COS et régir la contribution financière des collectivités à cet organisme.

Afin d'intégrer la commune nouvelle « Vallières-sur-Fier » et l'Office du Tourisme Rumilly Albanais Savoie-Mont Blanc, un avenant n° 1 a été approuvé en janvier 2019.

La convention en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2017 arrivant à échéance au 31 décembre 2020, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve et autorise M. le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de huit mois soit jusqu'au 31 août 2021, le temps d'arrêter une décision sur une éventuelle adhésion de tout ou partie des collectivités au CNAS.

**DEL\_2020\_098 : Comité des Œuvres Sociales des collectivités territoriales du Canton de Rumilly : renouvellement convention de répartition des charges liées au soutien humain et logistique apporté au COS des collectivités territoriales du Canton de Rumilly à intervenir entre la Commune de Rumilly et le CCAS de Rumilly, la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie, les communes de Marigny-Saint-Marcel, Marcellaz-Albanais, Saint-Eusèbe, Lornay, Vallières-sur-Fier et l'Office du tourisme Rumilly Albanais Savoie Mont-Blanc**

Il est rappelé que par convention datée du 21 avril 2015, les collectivités qui subventionnent le Comité des Œuvres Sociales des collectivités territoriales du Canton de Rumilly ont accepté de participer aux charges liées au soutien humain et logistique apporté au COS par la Commune de Rumilly pour une durée allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Dans ce cadre, la Ville de Rumilly met à disposition du COS du temps de travail de ses agents ainsi que des locaux indispensables au bon fonctionnement de l'association (bureaux et salles de réunion au sein de la Maison de l'Albanais, salle des fêtes...)

Des changements ont été apportés à la convention valable du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020 suite la modification du temps de travail hebdomadaire du COS, à la création de la commune nouvelle Vallières sur Fier et l'adhésion de l'Office de Tourismes Albanais Savoie Mont Blanc.

La convention arrivant à échéance le 31 décembre 2020, il est proposé de la renouveler jusqu'au 31 août 2021, le temps d'arrêter une décision sur une éventuelle adhésion de tout ou partie des collectivités au CNAS. La participation des collectivités aux frais de mise à disposition seront proratisés selon la durée de la convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et autorise M. le Maire à signer la convention de répartition des charges liées au soutien humain et logistique apporté au COS des Collectivités Territoriales du Canton de Rumilly, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de huit mois, soit jusqu'au 31 août 2021.

DEL\_2020\_099 : Mise à disposition du terrain situé à Pont Perdu : convention avec M. Christophe PERNOUD, représentant l'EARL La Pommeraie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition des parcelles situées à Pont Perdu, avec M. Christophe PERNOUD, représentant l'EARL La Pommeraie, pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, et fixe la participation à 200 € (deux cent euros).

DEL\_2020\_100 : Subvention DETR 2021 : Aménagement d'un trottoir Route de Verlioz

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement Route de Verlioz et route de Sur les Marais (mise en séparatif des réseaux humides et travaux de voirie avec aménagement d'un trottoir) dont le coût total est estimé à 553 623 € HT (664 348 € TTC)

L'aménagement du trottoir « Route de Verlioz », dont le montant des travaux est estimé à 186 950 € HT étant éligible à la DETR, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention dans le cadre de la DETR 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce projet et sollicite le concours financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) - programmation 2021 pour l'aménagement d'un trottoir Route de Verlioz, à hauteur de 40 %, soit 74 780 €. Il autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes pièces à intervenir.

DEL\_2020\_101 : Travaux de fermeture du clos couvert de la pétanque - Participation de la Société de Pétanque du Val de Fier – Convention

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention à signer avec la Société de Pétanque du Val de Fier fixant les modalités de participation pour les travaux de fermeture du clos couvert de la pétanque.

Les travaux s'élèvent à 40 586,71 € TTC. La commune récupérant la TVA et ayant bénéficié de subventions de la Région et du Département, la participation de la société de Pétanque du Val de Fier s'élève à 13 489,87 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer

## **Sujets non soumis à délibération**

### **Décisions du maire**

**Décisions prises par M. le Maire dans le cadre des délégations reçues par le conseil municipal depuis le 26 novembre 2020, et conformément au budget voté le 19 février 2020**

26 novembre 2020	Corbeilles, vestiaire cantine du val et porte manteau école du centre Entreprise ADAQUAT Montant : 1 212.55 € TTC
26 novembre 2020	Remplacement poteau incendie salle de Rencontre Favre Entreprise DAVIET VIBERT TP Montant : 3 660.00 € TTC
2 décembre 2020	Jeux école primaire du centre Entreprise MAJUSCULE Montant : 1 026.50 € TTC
2 décembre 2020	Détection réseaux route de Verlioz Entreprise CPR Montant : 2 784.00 € TTC
16 décembre 2020	Création poteau incendie extension Chabert Entreprise DAVIET VIBERT TP Montant : 4 740,00 € TTC

## **Rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau potable, de l'assainissement et des déchets 2019**

Il est présenté au Conseil municipal les rapports annuels transmis par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, le 8 décembre 2020 sur :

- le prix et la qualité du service public « Eau potable et Assainissement » - année 2019
- le prix et la qualité du service « Déchets » - année 2019

### **Demandes d'urbanisme**

**\* ZONE DU PLU**

#### **. DECLARATION PREALABLE**

- |  |     |
|--|-----|
| *PEDE Patrick, 871 Chemin de Vers les Bois, division de terrain pour détachement d'un lot à construire | UC1 |
| *MOREL Cyril, 224 Route de la Dame Blanche, rénovation toiture, fenêtres et porte d'entrée             | N   |

---

#### **. DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

- |   |     |
|---|-----|
| *RICHARD Quentin, THEVENET Dominique et WAGNER Rémy, Rue de l'Ancienne Cure, demande de permis modificatif sur permis en cours pour modification façades Sud et Ouest concernant le bâtiment 1 et création d'une terrasse                       | UA2 |
| *ROUPIOZ Gilbert, Impasse Sous Chemiguet, modificatif sur permis en cours pour modification de l'orientation, accès au garage, modification de fenêtres, suppression du plier central de l'appentis et suppression des panneaux photovoltaïques | UC1 |
| *DUMONT Florian, Lotissement de Boré, Chemin de Boré, construction d'une maison individuelle  | UC1 |
| *ANTONINI Alexis et Aline, Route de Sous la Ville, construction d'une maison individuelle   | UC1 |

---

#### **. DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER**

- |  |     |
|--|-----|
| *HELVEN Lysiane, 15 Impasse du Pont Mottet, création d'un lotissement pour détachement d'un lot à construire, sans travaux | UC2 |
|--|-----|

Date prochain conseil : mercredi 20 janvier 2021

Fin de séance 22h30